

## EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE SURVEILLANCE

- le 24 germinal an II, a comparu le citoïen François GOUSSAIRE , qui nous a déclaré avoir trouvé un « chevalle » dans le blé, appartenant à Jacques BLANFUNAY.

Sur la dénonciation ci-dessus, les membres du comité de surveillance ont nommé les citoïens Jacques ANNETTE et Etienne LELIEVRE pour vérifier et constater le délit. Lesquels s'étant transporté sur les lieux, en présence des parties, ils ont concilié et ont obligé Jacques BLANFUNAY de payer une indemnité de 40 sols pour les pauvres.

- le 9 floréal an II, a comparu Jean CHAGRIN qui. nous a déclaré avoir trouvé deux vaches et un bourin, appartenant à Pierre HUET, pâturant dans le bois de LA HAYE, lesdites vaches ayant le" poille rouge" !

- le 24 prairial an II, environ sur les 8 heures du soir, sur un rapport qui a été fait au Comité de Surveillance de la commune de Gaudreville, le Président dudit comité, accompagné de 7 membres et à l'assistance du greffier, s'est transporté sur un terrain appartenant au citoïen Toussaint HAVAGE, domicilié dans la commune, éloigné de sa maison d'environ 300 pas, dans lequel terrain il y a une carrière ayant servi à tirer de la marne, qui est commencée à crouler et ait encore environ 10 pieds, en forme de cave, dans laquelle nous avons trouvé 5 pieds de chêne dont 2 nouvellement coupés et 3 vieux coupés, dont 1 porte le numéro 74, qui paraît être numéroté par le facteur de la forêt. Parmi ces 5 pieds de chêne, il y en a qui portent 16 pieds de long, sur environ 4 pouces d'écarri, les autres portent depuis 8 jusqu'à 14 pieds de long sur 6 pouces d'écarri, Nous avons encore trouvé dans l'endroit ci-dessus, 9 bouts de chêne, sciés par (palette ?) portant depuis 4 pieds jusqu'à 6 de longueur et depuis 1 pouce jusqu'à 3 d'écarri, parmi ces bouts il s'y en trouvait 7 de verts et 2 secs.

Nous avons encore trouvé un frêne portant 14 pieds de long sur 3 ou 4 pouces d'écarri, vert et nouvellement coupé, lequel frêne est reconnu par le citoïen HUET, garde des bois du ci-devant Seigneur, provenir d'un bois appelé « le bois des carrières » et situé sur le territoire de Gaudreville.

Nous avons demandé au fils de Toussaint HAVAGE, nommé André, âgé de 20 ans environ, s'il reconnaissait ce terrain pour le sien ou celui de son père, a répondu que oui, mais qu'il méconnaissait le bois et qu'il n'était pas cause si on l'avait mis sur son terrain pour lui faire de la peine ! Sur cela, nous avons fait transporter le bois dans la cour du lieu où se tiennent les séances du Comité de Surveillance.

Fait et signé ce jourd'hui, 25 prairial, l'an deuxième de la République, une et indivisible et avons signé après la chose faite.

HAVAGE, LANGLOIS, COLOMBE, CHAGRIN, SOREL, BOUCHER

Nota : écarri = équarré : carré inscrit dans la section d'un arbre coupé.